

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 Juin 2012

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absente : Madame Annick VARGOZ

Secrétaire de séance : Madame Claire COLLIGNON

Ordre du jour :

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 Avril 2012

Délibérations :

- ⌚ Subventions et cotisations diverses.
- ⌚ Autorisation de signature : Convention INEO – Coordination HTA.
- ⌚ Annulation délibération n° 20/2012 – Contrat Employé Communal.
- ⌚ Autorisation signature : Convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.
- ⌚ Forfait raccordement assainissement.
- ⌚ Fixation des prix des loyers : Immeuble Marcel PLAZY.
- ⌚ Prêt relais dans l'attente des versements des subventions.
- ⌚ Autorisation d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignation.

Informations :

- ⌚ Demande de souscription – Mairie de MONTCLUS
- ⌚ Réseau assainissement.
- ⌚ Rénovation Immeuble Marcel PLAZY – Devis supplémentaires.
- ⌚ Informations diverses.

Questions diverses.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 05 Avril 2012

Vote : Unanimité.

Subventions 2012

- Foyer Socio-éducatif Collège de Serres	50, 00 €
- SSIAD à Serres	200, 00 €
- Ski Club Veynois	50. 00 €
- « Les Jardins des Ophéliades » à Serres	80. 00 €
- MJC de Serres	180. 00 €
- Asso. « Les Amis de Monseleucus » à La Bâtie Montsaléon	550. 00 €

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2012

- Comité des Fêtes de La Bâtie Montsaléon	1 000. 00 €
- Prévention Routière à Gap	40. 00 €
- Ecole Primaire de Serres	336. 00 €
- ADMR de Serres	350. 00 €
- ADIL 05 à Gap	70. 00 €

Cotisations 2012

- ANEM à Paris	98. 69 €
- Asso. Des Maires et Présidents CC de France à Gap	224. 28 €
- SPA SUD ALPINE à Gap	146. 40 €

Adhésions 2012

- A.M.R.F. à Lyon	75. 00 €
- Asso. De Sauvegarde du Patrimoine à Serres	38. 00 €
- CAUE à Embrun	99. 10 €

Vote : Unanimité.

Autorisation de signature : convention INEO – Coordination HTA

Le Maire expose avoir reçu une convention ayant pour objet une coordination HTA pour l'enfouissement du réseau de distribution publique d'énergie électrique issu du Poste « La Bâtie » sur la parcelle communale B n° 840.

La Société INEO Réseaux Sud Est est chargée par le SyME 05 de réaliser les travaux.

Le Maire donne lecture de la convention entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de La Bâtie Montsaléon.

Demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Vote : Unanimité.

Annulation délibération n° 20/2012 – Contrat Employé Communal

Le Maire expose que l'assemblée délibérante en date du 20 Mars 2012, avait pris une délibération n°20/2012 ayant pour objet le renouvellement du contrat de Monsieur Lionel NUSBAUM.

Cette délibération n'était pas nécessaire et doit être annulée.

Le Maire propose d'annuler la délibération n°20/2012.

Vote : Unanimité.

Autorisation signature : Convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes

Le Maire expose avoir reçu le 25 Mai 2012 une correspondance du Conseil Général des Hautes-Alpes, Pôle Développement, service eau et environnement, ayant pour objet le renouvellement de la Convention d'Assistance Technique Départementale.

La convention signée en 2009 étant arrivée à échéance en fin d'année 2011.

Le Maire donne lecture de la convention et demande l'autorisation de la signer.

Vote : Unanimité.

Participation pour le financement de l'assainissement

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC) remplace la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) à compter du 1^{er} Juillet 2012 (Loi n° 2012-354 du 14 Mars 2012 de finances rectificative pour 2012).

Le Maire expose que l'ensemble des travaux d'assainissement sont terminés.

Ce programme d'assainissement collectif comportant deux antennes :

* Antenne « Village »

* Antenne « La Catalane »

a permis l'installation de 20 boîtes de raccordements et le raccordement potentiel de 32 foyers. Plusieurs foyers sont déjà raccordés.

- Vu l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique.
- Vu le coût moyen d'un assainissement individuel constaté sur le territoire de la Commune est de 7 000, 00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'instaurer le Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, à compter du 1^{er} Juillet 2012, dont le montant sera calculé comme suit :

- Le Conseil Municipal décide de fixer un montant unique et forfaitaire de participation pour le financement de l'assainissement collectif à hauteur de **980, 00 €**.
- Cette participation s'appliquera aux constructions neuves, aux extensions de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires, aux aménagements d'immeubles générant des eaux usées supplémentaires et aux constructions existantes raccordables au réseau d'assainissement collectif.
- Le recouvrement de la participation, dont le fait générateur est constitué par l'autorisation d'urbanisme, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public.

Vote : Unanimité.

Fixation des prix des loyers : immeuble Marcel PLAZY

Le Maire expose que les travaux de rénovation/réhabilitation de l'immeuble « Marcel PLAZY » se réalisent par les différents corps de métiers et que les logements pourraient être mis à disposition des locataires au mieux le 1^{er} Août et au plus tard le 1^{er} Septembre 2012.

Pour la réalisation de ces travaux la Commune a bénéficié, de la part de l'Etat, d'un financement « PALULOS ».

Cette aide implique un calcul de montant des loyers à 4,94 € le m² de surface utile par logement, auquel il est rajouté la moitié des surfaces annexes (caves).

Ce qui fait :

Logement	Surface utile	Annexe-½ cave	Total S.U.	Montant
N°1	36,85m ²	1,68m ²	38,53m ²	190.34 €
N°2	37,25m ²	1,85m ²	39,10m ²	193.16 €
N°3	33,40m ²	1,45m ²	34,85m ²	172.16 €
N°4	38,25m ²	1,25m ²	39,50m ²	195.13 €
N°5	39,55m ²	1,45m ²	41,00m ²	202.54 €

Le Maire propose d'appliquer les loyers mentionnés supra et sollicite l'autorisation de signer les pièces administratives concernant les locations de l'Immeuble « Marcel PLAZY » et la convention avec l'Etat.

Vote : Unanimité.

Prêt relais dans l'attente des versements de subventions

Le Maire expose avoir effectué des démarches auprès du Crédit Agricole pour obtenir un prêt relais en attente du versement des subventions sur les programmes : Assainissement collectif antennes « Village » et « La Catalane » et Rénovation/réhabilitation de l'Immeuble « Marcel PLAZY ».

La Caisse Régionale du Crédit Agricole accepte d'accompagner financièrement nos projets suivant les conditions ci-après :

Prêt relais dans l'attente du versement des subventions

- Montant du prêt accordé : 200 000,00 €
- Durée : 2 ans (avec remboursement du capital in fine et intérêts payables annuellement).
- Taux fixe à ce jour : 3,86 %

❖ Possibilité de débloqués fractionnés sur une période de 3 mois à compter de l'accord.

Conditions suspensives

- Production de la totalité des arrêtés attributifs
- Certification de la non perception du montant des subventions garanties par le LOI DAILY NOTIFIEE
- Frais divers retenus lors du déblocage des fonds :

- ❖ Frais de dossier : 0,10 %

Le montant du prêt Crédit Agricole : Capital + Intérêts s'élève à la somme de 215 440, 00 €.

Le Maire sollicite :

- Le recours à l'emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour payer les entreprises dans l'attente du versement des subventions.
- Du Conseil Municipal l'autorisation de signer toutes les pièces afférentes pour cet emprunt.

Vote : Unanimité.

Autorisation d'emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignation

Le Maire expose que dans le cadre de la rénovation/réhabilitation de l'immeuble « Marcel PLAZY » et des cinq logements composant cet immeuble, les services de l'Etat prévoyaient dans le plan de financement un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 36 000, 00 €.

Pour finaliser le programme de rénovation de l'immeuble et des cinq logements, financièrement il nous manque encore 70 000, 00 €.

Des contacts ont été pris auprès de différents organismes bancaires sans résultat.

Le Maire propose de solliciter la Caisse des Dépôts et Consignation pour un emprunt d'un montant de 36 000, 00 € (prévu au plan de financement) et un emprunt complémentaire de 70 000, 00 € représentant la part communale et demande l'autorisation du Conseil Municipal de signer toutes les pièces afférentes à ces emprunts.

Vote : Unanimité.

Demande d'aide financière auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes

Le Maire expose que suite aux phénomènes atmosphériques du jeudi 24 Mai 2012, une demande de classement de calamités agricoles et une demande de catastrophe naturelle ont été sollicitées par la Commune de LA BATIE MONTSALEON.

La voirie rurale et la voirie communale ne sont pas prises en compte pour une reconnaissance éventuelle des dégâts et ne sont pas assurées.

La voirie communale de l'aérodrome a subi des dégâts importants (ruissellement, collée de boue) provoquant une interdiction de circulation sur plus de la moitié de la chaussée.

Les travaux ont été réalisés en urgence, Monsieur HUICI Michel devant être livré en kérosène dans les jours suivant le sinistre. Le Maire précise que la voie communale de l'aérodrome et ses abords ont été refaits entièrement courant Septembre 2010.

Le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes à un taux de 70 % du montant du devis établi par la SARL REYNAUD et Fils 05700 TRESCLEOUX, soit une demande d'aide de **2 688, 00 €** pour un montant de travaux estimé à 3 840. 00 €.

Vote : Unanimité.

Informations

Demande de souscription – Mairie de MONTCLUS

Demande de souscription émanant de la Mairie de MONTCLUS concernant la réédition du livre « Maquis et Bataillons Morvan ».

Dans le bon de souscription le livre est proposé pour un prix de 20, 00 € au lieu de 25, 00 € et des frais de port de 3, 50 €.

Proposition de souscrire pour acheter un livre pour la bibliothèque Communale et d'y laisser quelques souscriptions.

Réseau assainissement

Le Programme des travaux d'assainissement collectif (Village - La Catalane) est terminé, il ne reste plus que les levées de réserve et le plan de recollement à la diligence du maître d'œuvre la Société ENVEO.

Un comparatif entre les branchements initiaux et les branchements effectivement réalisés fait apparaître un plus grand nombre de foyers susceptibles d'être branchés. L'état définitif sera transmis au service eau et environnement du Conseil Général pour un réajustement des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Rénovation immeuble Marcel PLAZY – Devis supplémentaires

Les travaux se poursuivent. Dans le lot électricité il ne reste plus que le raccordement des tableaux dans chaque logement. Le lot maçonnerie est terminé mais, l'entreprise doit revenir pour des finitions non effectuées. Le lot plomberie toute la tuyauterie est posée et la VMC est en place. Les lots démolition et cloison sont terminés. La moitié de l'isolation par l'extérieure est réalisée et il reste 4 fenêtres à changer.

Cette semaine les carreleurs sont entrés en action puis se sera le tour des peintres et du ferronnier.

Le Maître d'Œuvre et la commission travaux, suite aux travaux de démolition et le passage de l'électricien, ont constaté des dégâts sur le carrelage des cuisines et il a été décidé de mettre un nouveau carrelage collé sur l'ancien.

Le couvreur a déposé les descentes de toiture et les gouttières et a fait un devis de pose à neuf.

Nous restons dans la prévision du marché mais la somme mise au budget pour le programme ne suffira certainement pas et nous serons obligés de prendre une DM.

Informations diverses

1) Le bureau d'étude CHADO, pour l'élaboration du PLU, nous a appris, très récemment, que le zonage du parc photovoltaïque était soumis à la commission des sites en respect de la Loi Montagne puisque le parc photovoltaïque est soumis a permis de construire et qu'il y a discontinuité avec les zones urbanisées de la commune.

Nous aurions pu arrêter le PLU lors de cette séance du Conseil Municipal mais, avant l'arrêt, il est préférable d'avoir l'avis de la Commission des Sites, qui devrait se réunir au mois de Septembre. De fait, nous allons programmer une réunion publique pour présenter le PLU, certainement la deuxième quinzaine d'Août.

En vue de se passage en commission des sites nous avons eu un entretien avec la Directrice de l'ONF, le représentant de la DDT et la Société SolaireDirect en présence de Madame ODDON Nicole.

La question essentielle est le défrichement qui implique un reboisement de 1 à 5 de la surface défrichée sur la Commune ou sur une Commune voisine.

2) Samedi le Comité des fêtes organise un repas pour la Saint Jean. Se sera l'occasion de mettre en place les tentes de cérémonies, les tables et les chaises financées à 80% par la Région PACA dans le cadre du FSL.

3) La Base de Loisirs de Germanette est ouverte. Entrées payantes simplement les W.E. de Juin et tous les jours à partir du 1^{er} Juillet jusqu'au 31 Août.

4) Les composteurs ont été installés Place Raymond ODDON, vous pouvez dès à présent venir y déposer vos déchets de cuisine. Merci à Lionel pour le montage et l'installation.

5) Le grand canal est en eau, je voudrai rappeler la réglementation concernant l'usage de l'eau, le respect des jours d'arrosage et surtout la surveillance de la progression de l'eau afin qu'il n'y ait pas de débordement. Messieurs Claude LAGIER et Louis FLAVIEN ont procédé au retrait de l'amas de branchage dans le conduit face à la fontaine ayant provoqué l'an dernier l'inondation du carrefour.

6) Suite aux orages de grêle du 24 Mai 2012, il a été déposé en Préfecture un dossier de déclaration d'état de catastrophe naturelle pour la maison au lieu-dit « La Garenne », un dossier de demande de reconnaissance de calamités agricoles a été déposé à la DDT et un dossier d'aide exceptionnelle a été rédigé et déposé au Conseil Général des Hautes-Alpes pour l'indemnisation des travaux réalisés par l'entreprise REYNAUD en urgence sur la voie communale de l'aérodrome.

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2012

7) A la montée du Château, le pont qui enjambe le grand canal n'est pas sécurisé, il faudrait mettre des blocs ou des barrières de protection.

8) Des trous se forment sur le chemin communal des plaines, l'employé communal devrait y mettre du béton ou de l'enrobé à froid avant que la chaussée ne se dégrade davantage.

9) Il faudrait prendre un arrêté d'interdiction de sauter du pont sur la RD 148 enjambant le « Petit Buëch ».

10) Il faut surveiller la pile du pont du torrent de Maraize lors des dernières pluies les blocs sous le pont sont partis et la marne est à nue.

11) Une réunion aura lieu jeudi 28 Juin 2012 pour préparer les prochaines coupes affouagères.

Le Maire clos la séance à 20 H 00.

Le Maire

Alain D'HEILLY